

Au milieu des difficultés économiques que nous traversons et des changements qui s'opèrent, il faut donc agir immédiatement pour contrer les effets de la décentralisation et du déplacement des centres d'emplois sur notre économie locale. Nous devons essayer d'étudier très sérieusement quelles sont les autres solutions possibles à même de lui redonner de la vie. Dans le secteur privé de l'emploi, il faudrait que la diversité compense les pertes d'emploi dues au déplacement des bureaux du gouvernement, car le cœur de la ville est d'une importance primordiale pour nous tous.

● (1807)

On estime que la construction du Centre Rideau permettra de créer deux mille emplois dont quinze cents seront permanents, et que ce centre rapportera annuellement en impôts plus de cinq millions de dollars. C'est un projet intéressant et difficile à réaliser et j'espère que le secrétaire parlementaire est en mesure de nous faire connaître la date définitive du début des travaux.

**M. Donald Wood (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale):** Monsieur l'Orateur, je ne crois pas pouvoir ajouter grand-chose à ce que le ministre a déjà déclaré en répondant à la question orale qui lui a été posée l'autre jour. Certains problèmes de planification restent à résoudre et le ministre espère qu'une décision sera prise très bientôt. Ces problèmes résident surtout dans le détournement de la circulation et les effets qu'il aura sur le voisinage. Ces études ont lieu en même temps que nous négocions avec la société Rideau Viking, la construction du Centre Rideau sur des terrains appartenant au gouvernement fédéral. Il faut espérer que tous ces problèmes de planification seront résolus avant qu'on ne soit sur le point de conclure un accord avec la société Rideau Viking. Dans l'intervalle, comme je l'ai dit, les négociations avancent.

Lors d'une réunion qui a eu lieu en septembre 1977, des représentants de la direction des hôtels du Canadien Pacifique ont assuré aux autorités du ministère que la société était toujours disposée à construire un hôtel dans les limites du Centre Rideau.

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS—LES MOTIFS DU  
REFUS DE MAJORER LE TAUX DE BASE DES PENSIONS  
D'INVALIDITÉ—RENOI POSSIBLE AU COMITÉ

**M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe):** Monsieur l'Orateur, vous savez certes, ainsi que tous les députés qui sont ici, que ce n'est pas la première fois que mon collègue, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), et moi-même abordons le sujet dont je vais vous entretenir. Je prie le secrétaire parlementaire d'avertir le ministre que nous continuerons d'en parler jusqu'à ce que le gouvernement comprenne qu'il doit modifier le taux de base prévu dans la formule qui a été établie en 1973 afin de l'aligner sur certaines catégories de fonctionnaires.

J'en ai parlé à plusieurs reprises et je ne tiens pas à revenir sur les arguments que le ministre a invoqués pour motiver le refus du gouvernement de majorer le taux de base des pensions, estimant que les anciens combattants devront accepter

*Ajournement*

sa décision comme de bons Canadiens. La dernière fois, le ministre m'a dit que le gouvernement allait attendre que la situation financière s'améliore avant de reconsidérer la question.

Je voudrais demander au ministre par l'intermédiaire de son secrétaire parlementaire combien de temps les anciens combattants devront attendre encore avant d'obtenir justice. Combien de temps il faudra attendre encore avant que le gouvernement ne tienne sa promesse à l'égard des vétérans. Je lui ferai remarquer qu'il s'est maintenant écoulé une soixantaine d'années depuis la Première Guerre mondiale et une trentaine d'années depuis la Seconde, mais que les anciens prisonniers de guerre n'ont obtenu la pension de base qu'en 1973. Combien de temps faudra-t-il donc attendre encore avant que le gouvernement ne soit financièrement en mesure de se rendre à la requête des anciens combattants? Le ministre ne peut mettre en parallèle les souffrances des vétérans et les disponibilités financières du gouvernement, ni les concilier. Combien de temps les vétérans devront-ils encore attendre?

J'invite le secrétaire parlementaire à comparer les chiffres relatifs aux anciens combattants donnés dans le rapport annuel de 1975-1976 à ceux que donne le rapport déposé récemment et dont nous avons obtenu un exemplaire il y a deux ou trois jours. D'après ce premier rapport, 12,404 vétérans de la Première Guerre mondiale touchaient des pensions d'invalidité en 1976. D'après le nouveau rapport, ils ne sont que 10,889 à toucher des pensions d'invalidité cette année. Ainsi, 1,515 anciens combattants, soit la différence entre ces deux chiffres, n'auront pas touché les augmentations, pour la bonne raison qu'ils sont morts entre temps.

Je voudrais également parler de ceux qui sont seulement pensionnés à 48 p. 100. En 1976, il y en avait 8,947; ils ne sont plus que 7,885 cette année, ce qui fait une différence de 1,062. Combien de temps leurs veuves devront-elles attendre pour que le gouvernement tienne l'engagement qu'il avait pris envers les anciens combattants il y a de nombreuses années? Désormais, même les anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale disparaissent au rythme de 50 par année. Combien de temps leurs veuves devront-elles attendre pour toucher ce qui leur a été promis?

Quand on lui a parlé de toutes les lettres que nous recevions d'anciens combattants de tout le Canada, le ministre a dit qu'il se rendait compte de ce qui se passait dans le pays et qu'il connaissait les points de vue des anciens combattants et de leurs associations sur ce sujet. Il se rend compte de ce qui se passe partout dans notre pays, de l'intérêt et de l'étonnement des anciens combattants et des associations qui les représentent ainsi que de leurs réactions aux réponses fournies par le gouvernement.

● (1812)

Dans un discours qu'il a prononcé le 16 juillet 1977, devant l'Association canadienne des anciens combattants de Hong-Kong, le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) déclarait notamment.

Ralph Waldo Emerson... grand poète et essayiste... écrivait un jour que le héros est celui qui s'est montré brave cinq minutes de plus que les autres.